

L'ÉCO DU MARDI | LE CHU ACHÈTE EN GROS

Publiée le mardi 17 Novembre 2015 - Économie

Les achats sont depuis quelques années une réelle préoccupation pour les directions d'établissements et pour les pouvoirs publics.

Cela s'est notamment traduit par le regroupement des achats des CHU et CH au sein d'UniHA, un réseau national (RESAH LR est un autre réseau qui concerne la région), et par la mise en œuvre du programme Performance Hospitalière pour des Achats Responsables.

Mieux acheter pour dégager des économies intelligentes afin de maintenir et améliorer la qualité de l'offre de soins, voilà la priorité du CHRU.

Mais il doit aussi acheter groupé pour mieux acheter et à ce niveau, le CHRU de Nîmes joue un rôle important dans l'animation et le développement du réseau coopératif d'achats hospitaliers.

Un code restrictif mais efficace

Les achats du CHRU obéissent aux règles du Code des Marchés Publics mais des contraintes existent car le CMP a ses principes auxquels nul ne déroge. La liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement entre les candidats et la transparence des procédures de passation sont les trois piliers du code.

"Le Code des Marchés Publics peut être contraignant mais finalement, on s'y habitue et on fait avec car on parle avant tout de deniers publics. Les entreprises aussi ont des règles à suivre, le CMP n'est pas un obstacle ou un frein mais on ne peut pas choisir les entreprises comme dans le privé. Rien n'est insupportable comme contrainte, il faut juste s'y préparer en amont" évoque Christophe Chaussende, Directeur de la Politique Hôtelière et Logistique CHU de Nîmes.

A l'hôpital, les achats sont extrêmement variés et si une part importante d'entre eux est consacrée aux produits de santé et aux dispositifs médicaux, la structure n'en reste pas là.

"Pour les trois secteurs en 2014, on compte 173 millions d'euros dépensés alors qu'habituellement nous sommes aux alentours de 150. Pour le secteur médical à lui seul, le CHU dépense 98 millions d'euros. Il faut compter 23 millions pour le secteur général et 52 pour les travaux tout en sachant que l'année dernière était une année forte pour l'immobilier de notre côté" poursuit Christophe Chaussende.

Pour arriver à ces chiffres, le CMP impose des règles, la consultation, la publication, la mise en concurrence, la réception des offres, l'analyse des offres, la notification aux entreprises et la publication du marché tout ça dans un délai légal de 3,5 mois.

Un dispositif assurant la satisfaction des clients, des gains sur les achats effectués, une attractivité plus importante ou encore une planification des projets avec une meilleure implication des équipes en amont font la réussite du CHRU de Nîmes.

"Avant, la vision de l'hôpital sur le sujet était purement comptable. Maintenant, elle est cohérente avec le marché fournisseurs et l'organisation est bien meilleure et plus lisible. Le CHU a recruté deux acheteurs issus du privé et une dizaine de personnes travaillent en collaboration. Ces effectifs sont professionnalisés dans ces domaines mais ces personnes ne sont complètement détachées" conclut le directeur de la Politique Hôtelière et Logistique CHU de Nîmes .

Un guide d'une trentaine de pages gratuit et téléchargeable sur le site de la CCI de Nîmes est disponible pour les entrepreneurs qui désirent avoir une approche pédagogique et des conseils sur les marchés publics.

